

Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat Général Commun

Service accueil, bâtiments et cadre de vie Bureau de l'accueil Section courrier

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 26 du 23 mars 2022

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture <u>www.maine-et-loire.gouv.fr</u> rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le <u>service</u> sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 23 mars 2022 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 23 mars 2022 Pour le Préfet et par délégation, Pour la directrice,

Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le <u>service</u> sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil des Actes Administratifs n° 26 du 23 mars 2022

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Secrétariat général

- Arrêté SG-MICCSE n°2022-8 du 22 mars 2022 portant délégation de signature à Mme D'OUINCE, directrice du secrétariat général commun

Sous-Préfecture de Segré-en-Anjou-Bleu

- Arrêté SPSe n°2022-3 du 17 mars 2022 actualisant la composition des commissions de contrôle des listes électorales – arrondissement de Segré en Anjou bleu

<u>DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES – Maison d'arrêt d'Angers</u>

- Arrêté DISPR-MA du 14 mars 2022 portant délégation de signature par Mme CLOAREC, directrice

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES ROUTES Ouest

- Arrêté DIRO-dir du 21 mars 2022 portant subdélégation de signature pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national

II - AUTRES

COUR D'APPEL d'ANGERS

- décision CAA-SAR-DDARJ du 21 mars 2022 portant habilitation de magistrats et fonctionnaires en matière de formulaires CHORUS : commande publique, frais de justice et interventions

, 1

I - ARRÊTÉS



Liberté Égalité Fraternité SECRÉTARIAT GÉNÉRAL MISSION INTERMINISTERIELLE CHARGEE DU CONTENTIEUX STRATEGIQUE DE L'ETAT

Arrêté SG/MICCSE N° 2022-08

portant délégation de signature à Mme Séverine D'OUINCE, Directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire

> Le préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- **VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- **VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur;
- **VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
- **VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration;
- **VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux;

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9 Téléphone : 02 41 81 81 81

www.maine-et-loire.gouv.fr

- **VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- **VU** le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;
- VU le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II);
- VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- **VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur;
- **VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- **VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;
- **VU** l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié portant création des centres de responsabilité;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020-094 du 11 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur n°20/2622/A du 22 décembre 2020 portant nomination de Mme Séverine D'OUINCE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER: FONCTIONNEMENT GENERAL

Délégation de signature en matières administrative, de budget et d'ordonnancement secondaire, de représentation du pouvoir adjudicateur, d'immobilier est donnée à Mme Séverine D'OUINCE, directrice du secrétariat général commun départemental de Maine-et-Loire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

1-1- En matière administrative :

- ·les ampliations de décisions et arrêtés préfectoraux ;
- ·les copies conformes de documents ou extraits de documents ;
- ·les documents, les avis, les notifications des arrêtés et décisions ;

- · les correspondances courantes et toutes décisions d'ordre courant se rapportant au fonctionnement du secrétariat général commun ;
- ·les convocations aux réunions fixées par le préfet de Maine-et-Loire ;
- ·les copies des arrêtés ou décisions du préfet de Maine-et-Loire ;
- · la représentation de l'État devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire pour les affaires relevant de la compétence du secrétariat général commun départemental, sauf en ce qui concerne les dossiers liés à la gestion des ressources humaines des agents des directions départementales interministérielles et de la préfecture.

1-2 - En matière de budget et d'ordonnancement :

- •les décisions de dépenses des programmes 354, 148, 349, 362, 363, 723 à l'exclusion des dépenses dont le montant est supérieur à 40 000 € hors taxes ;
- •décisions de dépenses des programmes 176, 206, 215, 216 et 217 dans la limite des crédits dévolus à l'action sociale au bénéfice des personnels du ministère de l'intérieur et des directions départementales interministérielles ;
- décisions de dépenses du programme 207 sécurité et éducation routières dans la limite des crédits dévolus aux opérations de création de centres d'examens du permis de conduire sur l'unité opérationnelle – UOT049;
- •constatation et certification du service fait, liquidation et mandatement des dépenses, émission des titres de perception pour l'ensemble des BOP relevant de ses attributions;
- -saisie et validation dans l'application Chorus des opérations de dépenses et de recettes pour l'ensemble des BOP relevant de ses attributions
- ·les pièces comptables, notamment les actes de certification de services faits, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de Maine-et-Loire, du secrétariat général commun départemental et des directions départementales interministérielles -BOP concernés : 113, 135, 181, 207,217 ;
- •les ordres de payer des dépenses effectuées par les titulaires des cartes d'achats des directions départementales interministérielles relevant du programme cartes achats du ministère de l'intérieur BOP concernés : 206, 207 ;
- ·les devis et la certification des dépenses de travaux éligibles au budget de la coaffectation de la cité administrative ;
- •la saisie des expressions de besoin et la constatation du service fait dans Chorus formulaires des actes juridiques éligibles au fonds de transformation à l'action publique BOP 349.

1-3 - En matière de marchés et d'adjudication :

- ·les procès-verbaux des bureaux de dépouillement des offres dans le cadre des marchés passés après consultation collective par l'État, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- · les demandes d'engagement pour les marchés publics relevant des programmes gérés par le secrétariat général commun départemental, leurs copies conformes et les pièces qui leur sont annexées ;
- ·les envois à la publication des avis d'appel public à la concurrence ;
- ·les actes et documents relevant des marchés publics des programmes gérés par le secrétariat général commun départemental;

·les registres de dépôts des offres et des reçus délivrés aux entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics relevant des programmes gérés par le secrétariat général commun départemental.

1-4 - En matière d'immobilier :

- ·les certifications des actes authentiques de vente, rétrocession et convention relatifs au domaine de l'État ;
- ·les devis et la certification des dépenses de travaux éligibles au budget de la coaffectation de la cité administrative.

ARTICLE 2: RESSOURCES HUMAINES

Délégation de signature est également donnée en matière de gestion des ressources humaines :

2-1 - Gestion des agents du secrétariat général commun départemental :

- ·les procès-verbaux d'installation des agents ;
- •les décisions d'attribution de congés de maladie, de maternité, de repos supplémentaire pour couches pathologiques, de congés ordinaires, les décisions relatives à l'exercice du temps partiel et les bons de transport;
- · les arrêtés relatifs aux attributions des primes et indemnités réglementaires ;
- ·la signature des conventions de stage et des contrats de vacataires ;
- · les autorisations et la gestion des déplacements temporaires des agents du secrétariat général commun départemental ;
- ·les bordereaux de transmission, les états de service et les attestations ;
- ·les services faits pour les services civiques et les stagiaires gratifiés, ainsi que les contrats ou leur renouvellement;
- ·les actes courants et les décisions de dépenses gérées par la formation.

2-2 - Gestion des agents de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- ·les bordereaux de transmission, les états de service et les attestations ;
- ·les décisions d'attribution de congés de maladie ordinaire, les bons de transport ;
- ·les conventions et services faits pour les services civiques et les stagiaires ;
- ·les contrats de moins de trois mois ou leur renouvellement de moins de trois mois ;
- · les actes courants et les décisions de dépenses gérées par la formation dans la limite d'un montant de l'enveloppe dédiée.

2-3 - Action sociale:

- ·les décisions individuelles de prestations dans le champ de compétence du bureau de l'action sociale et les aides matérielles décidées lors des instances dédiées (hors secours);
- ·les arrêtés attributifs de subvention.

ARTICLE 3:

Mme Séverine D'OUINCE arrêtera la liste des agents du secrétariat général commun départemental habilités à signer les actes à sa place en cas d'absence ou d'empêchement. Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté signé par Mme Séverine D'OUINCE, directrice du secrétariat général commun départemental, et qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire et dont copie sera transmise au préfet.

ARTICLE 4:

Demeurent réservées à la signature du préfet de Maine-et-Loire les correspondances destinées aux ministres, parlementaires, préfet de région, conseillers régionaux, conseillers départementaux et maires ainsi que les courriers et décisions concernant les établissements publics de coopération intercommunale et le conseil départemental de Maine-et-Loire.

ARTICLE 5:

L'arrêté SG/MPCC n° 2021-043 du 12 juillet 2021 est abrogé.

ARTICLE 6:

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 2 2 MARS 2022

Pierre ORY

SOUS PREFECTURE DE SEGRE-EN-ANJOU BLEU



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté N°2022-03 modifiant l'arrêté n° 2022-01 du 15 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu

Le préfet de Maine-et-Loire Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du 9 février 2021 portant nomination de La Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu Mme Anny PIETRI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-18 du 22 février 2021 modifié, portant délégation de signature à Mme Anny PIETRI, Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 n° 2022-01 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu;

Vu les propositions des maires des communes concernées de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu et les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire d'Angers ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Segré-en-Anjou Bleu, les membres de commissions de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

Sur proposition de La Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu,

<u>ARRÊTE</u>

Article 1^{er} – Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n°2022-01 du 15 mars 2022 , est modifié comme suit : Les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont désignées membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement d'Angers.

<u>Article 2</u> – La Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Segré, le 17 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation, la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu

Anny PIETRI

ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-03 MODIFIÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Adresse-mail du suppléant		a robert@hotmail.fr		:				A1100011111111111111111111111111111111			rol_philippe@msn.com	marletaurealain@orange.fr		herault, wanadoo fr	3	
Adresse postale du suppléant	an expension of transcention of the second o	1, Mordambert 49440 ANGRIF			NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.		remains demander.		TO THE REAL PROPERTY OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NAME		6, rue de Villemoisan 48370 BECON-LES-GRANITS	85, rue d'Angers 49370 BECON-LES-GRANITS	18. Ne du Pho St Mathieu	49520 BOUILLE-MENARD	All discounts to the second se	
Nom Prénom du suppléant		ROBERT Aurelien				SAM	n decrease,				ROLLAND Philippe	COLAS Alain	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Deant	néant	
Adresse-mail du titulaire	1111 Maria M	francoise.florentrobert@gmail.com	manobureau@ozone.net	bedouetbamard@orange.fr	No. of the last of	gaec.beauchene@wanadoo.fr	etienne.girandier@orange.fr	jeanclaude.adam49@gmail.com	STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN	richard.eirlricou@gmail.com	bbedouel2@gmail.com	pierrepaul.hamery@orange.fr	98Galemercat mail com	and the state of t	claude.dersoir : oranne.fr	jamie.chere@gmail.com
Adresse postale du thulaire	The same of the sa	12. Monitambert 49440 ANGRIE	La Petite Roche 48440 ANGRIE	8, Rue de l'Eglise 49440 ANGRIE	CONTRACTOR OF THE PERSON OF TH	Lieu-dit Beauchène 2231 Route de Pouancé 49420 Armailé	Lieu-dit les Quatre Vents 1107 Roufe des Quatre Vents 49420 Armailié	1 le Cloteau de la Verzée 49420 Armaillé		« La Petile Deviere » 49370 BECON-LES-GRAINTS	24, avenue des Roses 49370 BECON-LES-GRANITS	17, rue de Cholet 49370 BECON-LES-GRANITS	« La Reinière » 49570 R.V.IIII I E-MENDER	3, lot « la Garenne » 49520 BOUILLE-MENARD	« la Chauvelière » 49520 BOUILLE-MENARD	12, rue Uger 4950 Bourd (Preenie
Nom – Prénom du titulaire		ROBERT	BUREAU Estelle	BEDOUET Yvetle		GAULTER	GIRANDIER Eliane	ROBERT (épouse ADAM) Marie-Agnès	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	RICOU	BEDOUET Bernard	HAMERY Pierre-Paul	MERCAT Pascale	TURPIN Jean-Claude	DERSOIR Thérèse	CHÉRÉ Jeanne-Marie
Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bieu	The state of the s	Conseiller municípal	Délégué du Préfet	Délégué du TJ	The state of the s	Conseitler municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TJ	HEROGERACH AND A COLOR	Conseller municipal	Délègué du Préfet	Délégue du TJ	Conseiller municipal	Dèlégué du Préfet	Délégué du TJ	Conseiller municipal
Code	g 2			and aligned the			4							·		

odk.fr	SAF SAF	ee ::	THE REAL PROPERTY OF THE PARTY	iane 5 Rue du Lavoir - CARBAY	19 Rue François Peltier - CARBAY	16 Rue François Peliter - CARBAY		***************************************	and an annual of	*
odk.ff	and and	ATTACANA ATTACA		ane			196.5			
ook.fr		- were ween		LAMBERT Viviane	MAURICE Helène	BOUILLÉ Nathalie		Denis ALUS		
pascalcrossouard@outlook.fr	madiric@orange.fr	уves.guyot5@wanadoo.fr		menorainfamily@sfr.fr	pescalnadia.6970@gmail.com	station-pneus49@orange.fr		bernarmelle@orange.fr	delaroedenise@yahoo.fr	catherine.sart@orange.fr
31, Route d'Ingrandes . 49440 CANDE	395, rue de la Grée St Jacques Vallors de l'Erdre 44540 YRTIZ	8, avenue Firmin de Tortigner 49440 CANDE	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COL	7 impasse du Prieuré - CARBAY	12 Rue du Roy - CARBAY	26 Rue Fontains Oger - CARBAY		« Charte au Vent » 49440 Challain-la-Potherie	« Le verger » 48440 CHALLAIN-LA-POTRHERIE	« Le bois de la source » 49440 CHALLAOIN-LA-POTHERIE
CROSSOUARD Pascal	RICOULT Didier	GUYOT		ORAIN Patrice	GAUDIN	GUILLOIS Marie-Paule		ROBERT Bernard	DELANOE Denise	SART Catherine
Conseiller municipal	Dálágué du Práfat	Delegue du TJ	TO THE REAL PROPERTY.	Conseilter municipal	Délégue du Préfet	Delégué du TJ	San Special Control of the Control o	Conseller municipal	Delégué du Préfet	Délégué du TJ
	CROSSOUARD 31, Route d'ingrandes Parcal · 49440 CANDE	CROSSOUARD 31. Route d'ingrandes Pascal . 48440 CANDE 395, rue de la Gréa St Jacques RICOULT Valions de l'Erdre Didier . 44540 VRITZ	CROSSOUARD Pascal A9440 CANDE A9440 CANDE 395, rue de la Grée St Jacques Vallons de l'Ectore Vallons de l'Ectore Vallons de l'Ectore A4540 VRITZ B, avenue GUYOT Firmlin de Tortigner Yves	CROSSOUARD Pescal RICOULT Didder GUYOT GUYOT S1 Route d'ingrandes 48440 CANDE A8440 CANDE Firmin de la Grée St Jacques A4840 VRITZ A4840 VRITZ A4840 CANDE	CROSSCUARD Pascal RICOULT Didier GUYOT GUYOT Timpasse du Prieurs - CARBAY 7 impasse du Prieurs - CARBAY	CROSSCUARD Pascal RICOULT Diddier Diddier GUYOT Twees R, avenue Firmin de Tordgner 49440 CANDE 7 impasse du Preuré - CARBAY GAUDIN Pascal 12 Rue du Roy - CARBAY	CROSSOUARD Pascal RICOULT Didier GUYOT GAUDIN GAUDIN GAULOIS GUILLOIS S1. Route d'ingrandes A9440 CANDE A9440 CANDE 7 impasse du Prieure - CARBAY A9440 CARBAY 12 Rue du Roy - CARBAY Marie-Paule 26 Rue Fontaine Oger - CARBAY	CROSSOUARD Pescal RICOULT Diddier GUYOT GAUDIN GAUDIN GAUDIN GAUDIN 12 Rue du Roy - CARBAY Marie-Paule CROSSOUARD 395, rue de la Grée St Jacques Vallons de l'Erdre Vallons de l'Erdre Vallons de l'Erdre A4540 CANDE 7 impasse du Prieurè - CARBAY 12 Rue du Roy - CARBAY Marie-Paule 26 Rue Fontaine Oger - CARBAY	Conseiller municipal Conseiller municipal	Conseiller municipal RCOULT RECOULT 395, rue de la Grée St. Jacques RCOULT Didier Valions de l'Erdre Didier Valions de l'Erdre Didier Valions de l'Erdre Valions de l'Erdre Valions de l'Erdre Didier Vives Valions de l'Erdre Conseiller municipal ORANN Patrice Timpasse du Prieure - CARBAY Délégué du Préfret GAUDIN Patrice GAUDIN 12 Rue du Roy - CARBAY RASCAI GAURILOIS COnseiller municipal ROBERT 49440 CHalian o Oger - CARBAY Bernard A9440 CHalian o Oger - CARBAY Bernard Conseiller municipal ROBERT 49440 CHalian - A9440 CHalian - Bernard CHALLAPOTRHERIE Délégué du Préfet Délisie A9440 CHALLAN-LA-POTRHERIE

ANNEXE A L'ARRETÉ N° 2022-03 MODIFIÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Adresse-mall du suppléemt	pati ok.prudhomme@credit-oooperatif.	on definite superioranness processor pro	To the second se				the ways				etienne.de.rouge@hotmall.fr		has easter.	日本の一世紀初日の	ade.marafler@gmail.com	lulu.gary@orange.fr
Adresse postale du suppléant	20	**************************************	The state of the s			Commence of the Commence of th					« Le Haut Rocher » Chenillé-Changé 49220 CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ	***************************************	***************************************		1, rue du huit mai La Pouèze 49370 ERDRE-EN-ANJOU	7, rue de la Mairie Gené 49220 ERDRE-EN-ANJOU
Nom – Prénom du suppléant	Patrick PRUD'HOMME	The state of the s	\$						1		de Rougé Ellenne	de all — resided	:	SECTION AND DESCRIPTION	BROUQUIER Adeline	LIPREAU-PINEAU Lucie
Adresse-mail du titulaire	seb-et-ge@orange.fr	Merry mestet@orange.fr	mertel jsabolle Corange, fr		danieledamloup@yahoo.fr	Voisine laurent oran, e.ft.	, Acabral @hote all.fr_	vhamard@wanadoo.fr	ste <u>r</u> hanebo <u>urd</u> et@orang	N. P. LANS. CORP.	earl.chapelle@outlook.fr	pierre-yves vignais@orange.fr	m delon.bayın şmall com		gguillet97@gmail.com	meg.geuf@orange.fr
Adresse postale du titulaire	**************************************	5. rue de l'Eglise 49220 CHAMBELLAY	22, Grande Rue 49220 CHAMBELLAY		. * Les Galaiseries » 49500 CHAZE-SUR-ARGOS	16 rue de la Ciè des Champs 49500NCHAZE-SUR-ARGOS	La Motte du Four 49500 CHAZE-SUR-ARGOS	9, rue du Prieuré 49500 CHAZE-SUR-ARGOS	2 bis, Allée du Petit Champ 49500 CHAZE-SUR-ARGOS		« La Chapelle » Champteussé sur Baconne 49220 CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ	« Roince » Chempfeuse sur Baconne 49220 CHENILLE-CHAMPTEUSSE	« Le Moulin » Chenité-Changé CHENII LÉ-CHAMPTEUSSÉ		8, rue de la Mairie Gené 49220 ERDRE-EN-ANJOU	1, rue de la Tannerie Brain-sur-Longueriée 49220 ERDRE-EN-ANJOU
Nom – Prénom du titulaire	Géraldine GOHIER	MESLET Marie-Chantal	MARTEL Isabelle	ない な	DAMLOUP Dankle	VOISINE	CABRAI, Joaquim	HAMARD Florence	BOURDEL Stéphane		COTTIER Jacqueline	VIGNAIS Céline	BOUIN Madeleine		BELLIARD Joseph	AUFRERE
Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bieu	Conseiller municipal	Délégue du Préfet	Délègué du TJ	11、11、11、11、11、11、11、11、11、11、11、11、11、	Conseiller municipal	Conseiller munichal	Conseiller municipal	Conseller municipal	Conseiller municipal	Configuration of the second	Consellter municipal	Délégué du Préfet	Dêlêguê du TJ	White the same of	Conseiller municipal	Conselller municipal
Com		****								が	:	-				***

Adresse-mail du suppiéant	na.poimer@laposte.net	bellanger-clarisse@wanadoo.fr	julienchateau@orange.fr					THE REAL PROPERTY.							jeremie dersoir@yahoo.fr						
Adresse postale du suppléant	2 Square de l'Europe Vern d'Anjou 49220 ERDRE-EN-ANJOU	La Pommeraie Vern d'Anjou 49220 ERDRE-EN-ANJOU	6, rue Saint Nicolas Gené 49220 ERDRE-EN-ANJOU		***************************************										7 rue Saint Loup			AND DESCRIPTION OF THE PERSON		:	
Nom – Prénom du suppléant	POIRRIER Nathalie	BELLANGER Clarisse	CHATEAU												Jerémie DERSOIR						
Adresse-mail du titufaire	bnicault49 imail.com	michel boue@orange.fr	bianchais herve@orange.fr		estelle brandicaurt. mali com	mahe-fiम@wanadoo.fr	gillescadeau@wanadoo.fr	THE REAL PROPERTY.	alyloi@orange.fr	roseline deslandes i sfi.fr	annie riveneau gda. oste net	bodin4985@timail.com	bourrier49. mall.com		neveu carine@orange.fr	m lisa,vieux hotmail fr	chauvin potherie@laposte.net		courrier.a.bertrand@gmail.com	nicole, chasterie@gmail.com	
Adresse postale du Muisire	11 Rue de la Fontaine, Vern D'Anjou, 49220 Erdre-en-Anjou	1 Impasse du Presbytère Gené 49220 ERDRE-EN-ANJOU	4 rue du Presoir La Pouèze ERDRE-EN-ANJOU		22, rue des Vignes 4920 GREZ-NEUVILLE	17, allée du Pré Saint Jacques 49220 GREZ-NEUVILLE	6, rue de la Fontaine 49220 GREZ-NEUVILLE	The second secon	6 aliée Maurice V de Craon Châteauneuf S/ Sarthe	17 rue Albert Blanchouin - Châteauneuf S/Sarthe	5 rua des Serres - Champigné	1 impasse des magnolias - Châteauneuf S/ Sarthe	« L'ouche » - Brissarthe		15 route de la Mayenne 49220 LA JAILLE-YVON	La Bélinière 49220 LA JAHLE-YVON	La Potherie 49220 LA JAILLE-YVON		7, rue du gravier 499330 JUVARDEIL	5, rue de la vieille cure 49330 JUVARDEIL	6, ruelle de la Poltevinière 49330 JUVARDEIL
Nom - Prénom du titulaire	NICAULT Jean-Bapfiste	BOUE Marie-Josèphe	BLANCHAIS' Hervé		BRANDICOURT Estelle	FIN Hélène	CADEAU		MARTIN	PERTUISEL Roselyne	RIVENEAU	BODIN Freddy	BOURRIER Alain		Carine	Melisa SIMON	Marle-Louise CHAUVIN		Françoise BRUNET	CHASLERIE	HALLOPEAU Martine
Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bieu	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	The second of	Conselller municipal	Delégué du Prefet	Délégué du 7J	The state of the state of the state of	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseller municipal	Additionable rost	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délègué du TJ	The Carlotte of the	Conseiller municipai	Délègué du Préfet	Délègue du TJ
Code					***************************************			MAN COLOR	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					100							

ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-03 MODIFIÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

'в вишения		proper.		***************************************		***************************************			de managere e e de managere e e de managere e e de managere e e e e e e e e e e e e e e e e e e				The state of the s			isabelletemer 149 mall fr	fabienne leblanc jhoti all fr	vallaisko oran e.fr	nelly, goetghebeur@orange.ft	davidbb48al.com
	there's in continuous announce	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TO SECULIAR		in their respublic propers	***************************************	TO THE REAL PROPERTY.		A CAMP I P	N/MPANAMETRICATION			***************************************	·····		1, Impasse du Cormier 49420 VERGONNES	10, rue Saint Laurent 49520 LA PREVIERE	« La Barre » 49520 GRUGE L'HOPITAL	77, rue Gustave Lariviére Bel-Air 49520 COMBREE	" L'Aulnaie » 49420 ST MICHEL ET CHANVEAUX
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	\$	the section of the se			*	-				Avoid	STATE		***	**************************************	大学 ないない	TENNEREL ISABelle	LEBLANC Fabienne	VALLAIS Véronique	GOETGHEBEUR Nelly	DAVID Bernard
b.gaboriaud@leliondangers.fr	alain.lafosse@iaposta.net	michelle.gaboriaud06@orenge.fr		alb1fatimel@orange.fr	foin.maurice@aliceadsl.fr			al.clemenceau@orange_fr	phery49@orange_fr	jean.marc.bousquet@orange.fr	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	icchouan@orange.fr		3	THE REAL PROPERTY.	anita.olivier.sureau@orange.fr	anaelaubry@crange_fr	cecle bycher ?sfr,fr	echa, eau5372. meil.com	matth w.balle vahoo,fr
2, rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS	3, Allée des Noisebers 49220 LE LION D'ANGERS	2, rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS	« 4 l'Oliviaie »	49440 LOIRÉ	4, Chemin du Porteau 49440 LOIRÉ	« La Jardière » 49440 LOIRÉ		* Le Pressoir » 49330 MRÉ	10, rue de la Sinaudière 49330 MIRÉ	18, rue de la Cité 49330 MIRÉ		« les Chouanzières » 49220 MONTREUIL-SUR-MAINE	14 chemin des Clous	42 rue des Hauts de Mayenne		« Le Grand Baumé » 49520 NOELLET	« Village l'Hôpital » 49520 GRUGE L'HOPITAL	2, rue Jean Jacques Rousseau Bel-Air 49520 COMBREE	4, Impasse dos Hérons Cendrés 49420 POUANCE	« La Phihalale » 49520 NOELLET
GABORIAUD Bernard	LAFOSSE Alain	GABORIAUD Michelle	Albin	DE MACEDO	Madelene	Michel		Alain	Philippe Héry	BOUSQUET Jean-Marc		CHESNEAU	LEBREC Jean-Pierre	TOURNEUX-MESLET Neily		SUREAU Anita	AUBRY	BLICHER Cécile	CHAPEAU Annie	BALLE
Conseiller municipal	Dèlégue du Préfet	Délégué du TJ	nseiller municipal		élégué du Préfet	Delégue du TJ	The second second	Conseller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TJ	10000000000000000000000000000000000000	Conseiller municipal	Délégué du Práfet	Délégué du TJ	The state of the s	Conseitler municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Consetter municipal	Conseiller municipal
	GABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS	GABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS LAFOSSE Alain 3. Allèe des Mosebers 49220 LE LION D'ANGERS	GABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS LAFOSSE Alain 3, Allée des Noisebers 6ABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer Michelle 49220 LE LION D'ANGERS	GABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS 3 Allée des Noisetiers 49220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer Michelle 2, rue du Docteur Schweitzer Abin « L'Olivraie »	GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer 49226 LE LION D'ANGERS LAFOSSE Alain 3. Allée des Noisetiers 6ABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS Albin Albin 4. Colivrale a 48440 LOIRÉ	GABORIAUD 2, nue du Docteur Schweitzer Bernard 4922D LE LION D'ANGERS LAFOSSE Alain 3, Allée des Noiseliers 4922D LE LION D'ANGERS GABORIAUD 4, Nue du Docteur Schweitzer 4922D LE LION D'ANGERS 7, nue du Docteur Schweitzer 4922D LE LION D'ANGERS 7, nue du Docteur Schweitzer 4922D LE LION D'ANGERS Albin Abin 4, Chemin du Porteu Adedo LOIRÉ FOIN 4, Chemin du Porteu 49440 LOIRÉ 49440 LOIRÉ	GABORIAUD 2, rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS LAFOSSE Alain 3, Allée des Noisebers 49220 LE LION D'ANGERS 7, rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7, rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS Abin Abin Abin A CEDIN ABAGEDO A CHemin du Porteau A GASTINEAU A CHemin du Porteau A GASTINEAU A CHEMIN du Porteau A GASTINEAU A	GABORIAUD Ag22b LE LION D'ANGERS LAFOSSE Alain ABORIAUD A9220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD Abin Abin Abin Abin Abin Ad440 LOIRÉ GASTINIEAU Michel A9240 LOIRÉ A9440 LOIRÉ A9440 LOIRÉ	GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD 3. Allée des Noisebers 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer	GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer Bernard 4.2220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD 3. Atlèe des Noisebers 49220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer Albin 4.220 LE LION D'ANGERS 49220 LE LION D'ANGERS 49440 LOIRÉ GASTINEAU Alain CLEMENCEAU 4.9440 LOIRÉ 49440 LOIRÉ 49440 LOIRÉ Fhilippe 7. rue du Docteur Schweitzer 49230 MIRE Hery Hery 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 49240 LOIRÉ 49330 MIRE Hery Hery 7. rue de la Sinuaudère	GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD 3. Altée des Noisetiers 49220 LE LION D'ANGERS CABORIAUD 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 49220 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 4920 LE LION D'ANGERS 7. rue du Docteur Schweitzer 7. rue de la Sinaudière 8. rue	GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer Bernard 4.2220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD Albin Albin Albin Albin Adeleine Adel	GABORIAUD 2. rue du Docteur Schweitzer Bernard 49220 LE LION D'ANGERS GABORIAUD 3. Altée des Noisetiers 49220 LE LION D'ANGERS Abin Adado LOIRÉ FOIN Adado LOIRÉ GASTINEAU Adado LOIRÉ GASTINEAU Adado LOIRÉ Adado MIRE BOUSOUET CHESNEAU CHESNEAU Adado MIRE Adaga MIRE Adaga MIRE SIRAMAINE Adaga Chouannières » Ludovic Agazo MONTRELIL-SIRAMAINE	GABORIAUD CATORIEL Albin GARORIAUD CATORIEL LION D'ANGERS Michalle gaboriaud0@orange.if faint ab day tight in dichalle gaboriaud0@orange.if faint mauntos@alicaadst.f. Agado LOIRE CATORIEL CATORIEL GARTINEAU CATORIEL GARTINEAU CATORIEL GARTINEAU CATORIEL GARORIAUR CATORIEL GARTINEAU CATORIA CATORIEL GARTINEAU CATORIA CATORIA CATORIEL GARTINEAU CATORIA CATORIA	GABORAUD GABORAUD GABORAUD CATTOR of D Occious Schweiders LAFOSSE Anain GABORAUD GABORAUD GABORAUD CATTOR of D Occious Schweiders Addroit LOIN D'ANGERS Allor of Addroit LOIN D'ANGERS Michelle GABORAUD CATTOR of D Occious Schweiders Addroit LOIN D'ANGERS Michelle GASTOLE LION D'ANGERS Michelle Addroit LOINE FOIN Michelle GASTOLE LION D'ANGERS Addroit LOINE GASTOLINE GASTOLINE GASTOLINE GASTOLINE GASTOLINE FOIN GASTOLINE Thispe To rive de la Signative GASTOLINE GASTOLINE GASTOLINE Thispe To rive de la Signative GASTOLINE GASTOLINE GASTOLINE Thispe To rive de la Signative GASTOLINE GASTOLINE Thispe To rive de la Signative GASTOLINE Thispe To rive de la Signative To rive de la Mayorne To rive de l	GARDCRIAUD GARDCRIAUD LAFOSSE Alain ASZOL IE LION D'ANGERS GABOGRIAUD ASZOL IE LION D'ANGERS Michaele ASZOL IE LION D'ANGERS Michaele ASZOL IE LION D'ANGERS ASZOL II L'ANGERS ASZOL II L'ANGERS ASZOL II L'ANGERS ASSOLIANE ASSOLIANE ASSOLIANE ASSOLIANE ASSOLIANE ASZOLIANE ASSOLIANE ASSOLIAN	GABORALID 2. red du Doctour Schwelzer Bennard 4220 LE LION D'ANGERS Allei et Modelle Addoriau/digeleloutdergen. it Allei et LON D'ANGERS Addoriau/digeleloutdergen. it Addoriau/digelelout	CARDCRAUD 2, true du Doctaur Sahwaizzer Diputoriau/@pielorostingere in Bennard Agrizo LE LION D'ANGERS Bain infoavo@Bielorostingere in CARDCRAUD Agrizo LE LION D'ANGERS Bain infoavo@Bielorostingere in CARDCRAUD A card to Chezaur Schweizzer Michaele gaboriau/08@crange.if Alberta Agrico Lion D'ANGERS Bain infoavo@Bielorostingere in CARDCRAUD A card to Chezaur Schweizzer A chemic du Porteau Carden D'Angers Alberta Adrian Agrado Lone Adrian Agrado Lone Adrian Agrado Lone Ag	GASORIAUD LACOSEE Alam CASTOLE LON DANCERS GASOCIAND CASTOLE LON DANCERS CASTOLE CASTOLE	GARDORAUD LACTOSEE NAME AND ELECTRICAL AND TO THE ANGENO CALCON TO VANCERS AND TO THE ANGENO ALCON TO VANCERS AND TO THE ANGENO ALCON TO VANCERS AND TO THE ANGENO ALCON TO THE ANGENO ANGEN

1	Adresse-mail du suppléant	STATE OF THE PARTY					MANAGEMENTALISM		:							Annual An	i	
Anna contest the particular parti	Adresse postale du suppléant		***				and the second s					or year to be before						maneri (aan)
	Nom ~ Prénom du suppléant	STATE OF THE PARTY				The second second	***											
***************************************	Adresse-nail du fft⊔laire		chantaicailiaud24mail.com	catherine, desites = sfr_fr_	charies.pamet@ipolais.fr		gaecduboisbrillant@gmail.com	patriclasottv@hotmail.fr	giliesnover@orange.fr		elyette.michel@orange.FR	tharraultmartine@orange.fr	lesjolleslogettes@orange.fr	ancre, lefo-rii wanadoo fr	martine. bruand wanadoo.fr	oel roncinia, mail.com	m <u>au</u> eais shame <u>Samail com</u>	mca Illier hotmall.fr
NASS STREET, S	Adresse postale du titulaire		« Le Bois brillant » 49170 SAINT AUGUSTAIN DES BOIS	23 rue de Villemoisan 49170 SAINT AUGUSTIN DES BOIS	« Le Fouleau » 49170 SAINT AUGUSTIN DES BOIS		* Le Bois Brillant » 49123 ST SIGISMOND	5, rue du Vignoble 49123 ST SIGISMOND	5, rue du Lavoir 49 123 ST SIGISMOND	から 日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	11, rue des Sources 49330 SCEAUX D'ANJOU	3, Impasse de la forge 49330 SCEAUX D'ANJOU	* Les Lagettes » 49330 SCEAUX D'ANJOU	3. Aliée de la Coudre 49500 SEGRÉ	6, Chemin des Landes 49520 NOYANT-LA-GRAVOYERE	« La Bratoira » 49500 MONTGUILLON	4, Allee de la Grande Croix 49500 MARANS	1 rue de l'Abbaye 49500 NYO!SEAU
	Nom – Prénom cu titulaire	THE REPORT OF THE PARTY OF THE	CAILLAUD Yannick	DESILES-BROSSARD Catherine	PARNET	THE REAL PROPERTY.	LORE Thierry	SOTTY	NOYER Odile		MICHEL	THARRAULT	HAURILLON	LEFORT	BRUAND Martine	RONGIN	MAUGEAIS Shame	CARTILLIER Michel
	Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bieu	Sept of particular description	Conseiller municipal	Dâlâguê du Préfat	Délégué du TJ	The state of the s	Conseiller municipal	Deleguê du Préfei	Délègué du 7J	The same of the sa	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Dâláguê du TJ	Conseller municipal	Conselller municipal	Canseiller municipal	Conseiller municipal	Conseiller municipal
	Code	No.				THE REAL PROPERTY.		and and and	***************************************	S. Jack		1	-					,

ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-03 MODIFIÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Adresse-mall du suppléant		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		chatelals jvette@orange.fr		Name organization
Adresse postale du suppléant		Ap. Internation		« La Guilloterie » 48370 LE LOUROUX BECONNAIS	· company and control of the second of the s	
Nom – Prénom du suppléant				CHATELAIS Yvette		
Adresse-mall du fitulaire	c.ruauit@thorignedanjou.fr	łeojad@sfr.fr	famile-cauchon@orange.fr	franannik@hotmall.fr		a productiva de la constanta de
Adresse postale du fitulaire	9, rue du Bols du Breil 48220 THORIGNÉ D'ANJOU	« L'Aleu » 49220 THORIGNE D'ANJOU	22 rue de la Haute Fortaine 49220 THORIGNIE D'ANJOU	« Les Landes St Laurent » Le Louroux Béconnais 49370VAL D'ERDRE AUXENCE	* Villepierre » Le Louroux Béconnais 49370 VAL D'ERDRE AUXENCE	* La Morneraie » La Cornualle 49440 VAL D'ERDRE AUXENCE
Nom – Prénom du titulaire	RUAULT	DELAUNAY Isabelle	CAUCHON Jean-Yves	CLOAREC Jean-François	DELACOURT Claudine	GUILLAS Marie-Laure
Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bieu	Conseiller municipal	Délégué du Préfer	Délégué du TJ	Conseiller municipal	Délègue du Prefet	Dôleguê dự TJ
Code	500 54500	e ça quibe	,		easonid skips	

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES

Maison d'arrêt d'ANGERS

A ANGERS, le 23 mars 2022

Arrêté portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses article(s) R. 57-6-24 et R. 57-7-5; Vu l'article 1° du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019;

Vu les disposition du décret n°2006-337 du 21 mars 2006 relatives aux délégations de signature des directeurs régionaux des services pénitentiaires et des chefs d'établissement pour les décisions figurant dans la partie réglementaire du code de procédure pénale;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 17/02/2017. nommant Madame Delphine CLOAREC en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt d'ANGERS.

Madame Delphine CLOAREC, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'ANGERS,

ARRETE:

Article 1et: Délégation permanente de signature est donnée à Madame Véronique MARIN, adjointe au chef d'établissement à la maison d'arrêt d'ANGERS aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 2</u>: Délégation permanente de signature est donnée à <u>Madame Marianne CHAUSSIVERT</u>, attachée à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 3</u>: Délégation permanente de signature est donnée à <u>Monsieur Anthony GAUTIER</u>, chef de service pénitentiaire, chef de détention à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 4</u>: Délégation permanente de signature est donnée à <u>Monsieur Pascal RAFFOUX</u>, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef de détention, à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Olivier LOUISON, capitaine pénitentiaire à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur David GAUDICHEAU, capitaine pénitentiaire, responsable des ELSP à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jérémie LECRU, capitaine pénitentiaire à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Bruno MANCEAU, capitaine pénitentiaire à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Marc NICOUD, capitaine pénitentiaire à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Corneille ANON premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 11</u>: Délégation permanente de signature est donnée à <u>Madame Sophie GASPARD</u>, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Nicolas IZQUIERDO, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Amar KHENNOUF, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Xavier KLEIN, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15: Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Youssef LAARIBI*, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16: Delégation permanente de signature est donnée à Monsieur Bouchaïb SIF, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17: Délégation permanente de signature est donnée à Madame Sonia TRIBOUILLARD, premier surveillant à la maison d'arrêt d'ANGERS, aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

<u>Article 18</u>: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Maine et Loire et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Delphine COAREC

^{*} Premier surveillant bénéficiant d'une spécialisation de moniteur de sport.

Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure penale (R. 57-6-24 ; R. 57-7-5) et d'autres textes

Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu des dispositions du code de procédure pénale

Délégataires possibles :

1 : adjoint au chef d'établissement

2: «fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A.» (directeurs des services pénitentiaires/attachés d'administration/chefs de service

pénitentlaire)

3 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants)

4: majors et lers surveillants

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions concernées	Articles	***************************************		c .	*	
Visites de l'établissement				ave.	ents.	
Autoriser les visites de l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	×	Þ¢			
Opposer un refus à l'entrée des journalistes accompagnant les parlementaires visitant l'établissement et décider de mettre fin à tout moment à leur visite pour des motifs de sécurité	R.57-4-11	×	×		the continue of	
Déterminer la zone interdite à la prise de son et d'image par les journalistes accompagnant la visite des parlementaires pour des motifs tenant au bon ordre et à la sécurité	R. 57-4-12	×	×			
Vie en détention et PEP		gagenes years				
Elaborer et adapter le règlement intériour type	1	×			100	
Elaborer le parcours d'exécution de la peine, définir des modalités de prise en charge individualisées et prendre les décisions de placement dans des régimes de détention différenciés	717-1 et D. 92		er, into analytical factors memorar cyfe	×		
Designer et convoquer les membres de la CPU	D, 90	×	×	×		
Prendre les mesures d'affectation des personnes détenues en cellule (y compris CProU)	R. 57-6-24	×			×	
Désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule	regulation improvably calcuspage	×	X		×	
Suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue	D 04		×	, ×	×	

Affector des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire. Doter une personne détenue d'une DPU (dotation de première urgence) Décrider et donner audience en cas de recours gracieux requêtes ou plaintes des personnes détenues. S'opposer à la désignation d'un aidant pour des motifs tenant à la sécurité et au hon ordre. Fixer des heures de visites pour les détenus bénéficiaires du régime spécial. Fixer des heures de réumon pour les détenus bénéficiaires du régime spécial sanf instructions contraires du JI.	D. 370 Art 5 RJ Art 34 RJ R. 57-8-6 D. 493 D. 494	$\times \times \times \times \times \times$	XXXXXX		×
Mesures de contrôle et de sécurité					
Donner tous renseignements et avis necessaires au chef d'escorte lorsque la personne détenue est considérée comme dangereuse ou devant être particulièrement surveillée	D. 294	×	×	×	
1911	D, 394	×	×	×	
Proposer des mombres du personnel de surveillance assurant les escortes qui seront inscrits sur une liste dressée par le service coutral des transfèrements, constituer l'escorte des personnes détennes faisant l'objet d'un transfert administratif en désignant nonmément ceux des agents figurant sur la liste précitée	D. 308	×	K	8	
Utiliser les armés dans les locaux de détention	are detected	25			
Faire appel aux PSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécunité	997 (1	organism commence		×	3 84
Renter à une personne détenue objets, substances, onfils dangereux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion. Retrer à une personne détenue objets et vêtements lui appartenant pour des raisons de sécurité.	Art 5 RJ R, 57-6-24		×	×	
Desider que la personne détenue ne porte pas les vétements qu'elle possède pour des raisons d'ordre, de sécurité ou de propreté	Art 10 RI	/ doz	×	×	
Retirer à une personne détenue matériels et appareillages médicaux pour des raisons d'ordre et de sécurité	Ari 14-1 RI R. 57-6-24	×	×	25	>4
Rotenir un équipement informatique appartenant à une personne détenue	Art 19-VII	*· ***	×	×	
Interdire à une personne détenue de participer aux activités physiques et sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 R1	×	×	***************************************	
Décider de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79 R. 57-6-24	×	×	1	8
Demander au procureur de la République une investigation corporelle inferne par un médecia, lorsqu'un détenu est soupeonné d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	B. 57-7-82	×	**	×	
Décider de soumettre la passonne détenue au port de moyens de contrainte	Art 7-III R.I R. 57-6-24	×	198	×	×
Décider de soumettre la personne détenue au port de menottes ou à des entraves à l'aceasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III RI R. 57-6-24	×	×	×	×
Discipline	R. 57-7-5				
Mahorer le lableau de roulement des assesseurs exteriours	R. 57-7-12	×		1	groups, co.

			124	×	
HOW HE WINDER A THE PROBLEM OF THE POSITION OF THE PROBLEM OF THE PROBLEM OF THE PROPERTY OF T		×	× !	×	×
Suspendre à fitre préventif l'activité professionnelle des détenus	R 57-7-22	×	×) Pd	98
Engage des murautes disciplinaires	R. 57-7-15	×	×		
Déstuner les membres assesseurs de la commission de ducciulne	- (× >	< >	×	Bayanee
President a communication of section and	TA 27.7.0	ç þ	-	< >	
Prononcer dos sauctions disciplinaires	R. 27-7-0	(cat - 40 cat) and (at - 40 cat)	K 3K	4 >	age
Ordonner et névoduer le sursis à execution des sanctions de sanctions	R. 57-7-49	2	2	þ	
	à R. 57-7-59	5	- ve-season and an analysis	¢:	
Dispenser d'execution, sus rendre ou fractionner une sanction disciplinaire	R. 57-7-60	×	×	×	
Inotement				5000 71101	
Placer provisoirement à l'isolement une personne détenue en cas d'urgence	R. 57-7-65	24:	×		we cold this would
Placer initialement une personne détenue à l'isolement et procéder au premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	×	*	×	
Désigner un interprête-pour les personnes détenues qui ne comprement pas ou ne parlent pas la langue française	R. 57-7-64		×	×	
Lever la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	×		A STATE OF THE STA	and the same of th
Proposer de prolonger la mesure d'isolement, et transmettre la proposition à la DISP lorsque la décision relève de la compétence de la DISP ou du ministre de la justice.	R. 57-7-64 R. 57-7-70	×	186	×	
Rediger un rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-68 R. 57-7-70	.24		×	
Refuser de communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	×	×	×	
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X	×	×	
Autoriser une personne détenue placée à l'isolement à participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	M	×	×	
Autoriser une rensonne détenue placée à l'isolement à participer aux offices célèbrés en détention	Art 7-1 R.L	×	×	×	344
Gestion du patrimoine des personnes détenues					
Autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominalit	Art 14-ft R.I.	×	8		anna mikkoa

ominatif Art 30 RI RI de visite Art 30 RI placement D. 122 partic des D. 324 ninatif D. 332 cire d'une D. 332 cire d'une D. 332 RI	e dans un		×
any oyet à sa famille, des sommes figurant sur la pari disponible de son compte nominatif Ari 30 RI absolved à sa subsidere en avent de presonmes non thibitires d'un percente de visite décente placée en subsidere en aven d'une dépense justifiée par un interêt particulier. décente placée en subsidere en vue d'une dépense justifiée par un interêt particulier. Tune permission de sorbis autorisée à détenir Tune permission de sortir, est autorisée à détenir Tune personnent à l'extérieur dépuis la part disponible de leur compte nominatif Art 19-1V Achats Re procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Art 19-1V Se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Art 19-1V Re procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Art 19-1V Re procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Art 19-1V Achats Re procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Achats Re procurer un équipement informatique quisition part une personne détenne d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Achats On avec les collaborateurs du service public pénitentiaire Activence et souriseur de raison de prison en cas d'urienne et les proposer à la DISP Unigence, l'agrément d'un mandalaire et les proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un Di 349 Autienne, l'agrément d'un mandalaire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un Di 369 Autienne d'un mandalaire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un Di 389	l'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, des objets et bijoux dout les personnes		*
A recevor des subsides en vou d'une dépense justifiée par un intérêt jaritentier de visite. And 10 RI défenue placée en semi-liberté ou béléficiant d'un placement extérieur, d'un placement Euge permission de sortie, est autorisée à défenuir ce béléficiant d'un sinémagement de petite sous écrou à disposer de tout on partie des D. 324 Pertonn Conditionair d'un sinémagement de petite sous écrou à disposer de tout on partie des D. 332 Achatos Achatos RI Se procurer un versement à l'extérieur depuis la part dispomble de jeur compte nominatif des personnes détenues en réparation de demmages matériels D. 332 In des comptes nominatif des personnes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une D. 334 Se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel RI Se procurer un équipement informatique procéder à des achats en centime quisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 33 RI de prison en eas d'urgence et lour des motifs graves In qualitée de mandataire et les proposer le rottrait de l'agrément sur la base d'un R. 57-6-16 Altées d'innervention de l'établissement public de santé mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cass de manquements graves au CPP ou D. 348 mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cass de manquements graves au CPP ou D. 388	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Vrt. 30 R.I	18
décente placée en sœni-liberté ou benéficiant d'un placement extériour, d'un placement Tune permission de soutir, est autorisée à détenir E bénéficiant d'un aménagement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des D. 324 B. 322 In des comptes nominatif des personnes déteunes on réparation de dommages matériels D. 332 In des comptes nominatif les sommes d'argent trouvées en possession irrégulière d'une D. 332 Achats Se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel R. Art 19-VII procéder à des achats en cantine quisition par une personne déteune d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis D. 344 ons avec les collaborateurs du service public pénitentiaire de prison en eas d'ungence et jour des motis graves en qualitée de mandataire et les proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un R. 57-6-14 Aut genne, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un R. 57-6-14 Augistion de s'attenne de l'établissement public de santé unel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou D. 348 D. 348	de visite	Art 30 R.I	××
ce bénéficiant d'un aménagement de petne sous écrou à disposer de tout ou partie des D. 324 bération a dopérer un versement à l'extérieur dépuis la part disponible de leur compte nominatif D. 332 ri des comptes nominatif des personnes détenues en réparation de dominages matériels D. 332-1 Achats Rat 19-VII se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Art 19-VII se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel Art 19-VII procéder à des achats en camine quisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 R1 ons avec les collaborateurs du service public pénitentiaire de prison des visiteurs de prison de prison en cas d'urrence et jour des morifs graves de vialité de mandataire et les proposer à la D. 359 uneu qualité de mandataire et les proposer le retrait de Pagrément sur la base d'un R. 57-6-16 diffée d'innervention de l'établissement miblie de santé mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CRP ou D. 388 mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CRP ou D. 388	DISCONTENT	D. 122	
omble du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dominatif D. 332 In des comptes nominatif des personnes détenues en réparation de dominages matériels D. 332-1 Achats Achats RI Procéder des genere radiophonique ou un téléviseur individuel RI RI Procéder des genere radiophonique ou un téléviseur individuel RI RI Procéder des genere cantime quisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 RI ons avec les collaborateurs du service public pénitentiaire Art 33 RI Art 33 RI Art 33 RI R. 57-6-14 'urgence, l'agreme et les proposer la BDISP 'urgence, l'agrément sur la base d'un R. 57-6-16 filtés d'interrention de l'établissement public de santé mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou D. 388 mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou D. 388	agement de peine sous écrou à disposer de tout ou partie des	D. 324	×
onible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de donunages matériels D. 332-1 Achats Achats RI 19-IV RI Se procurer un récepteur radiophonique ou un télèviseur individuel RI RI 19-VIII Art 19-VIII Procéder à des achats en cantine quisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 RI ONS avec les collaborateurs du service public pénitentiaire frion des visiteurs de prison de prison en cas d'unemenc et pour des mortis graves fri qualité de mandataire et les proposer à la DISP ungence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un R. 57-6-16 fillés d'intervention de l'établissement public de santé mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou D. 388 mel hospitalier n'exerçant pus à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou D. 388	l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 336	×
re des comptes nominaufs les sonunes d'argent trouvées en possession irrégulière d'ance D. 332-1 Achats Se procurer un récepteur radiophonique ou un télèviseur individuel RI BR Procéder à des achats en canime quisition pat une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 RI D. 344 ons avec les collaborateurs du service public pénitentiaire de Prison en cas d'urgence et pour des motifs graves de visiteurs de prison de proposer à la DISP BR		D. 332	
se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel se procurer un équipement fuformatique procéder à des achats en cantine quisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 RI D. 344 Ours avec les collaborateurs du service public pénitentiaire rion des visiteurs de prison de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves en qualitée mandataire et les proposer la DISP Jurgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de Pagrément sur la base d'un R. 57-6-16 filiés d'intervention de l'établissement public de santé med hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CPP ou D. 388		¥	×
se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individue! Se procurer un équipement informatique procéder à des achais en cantine quisition pat une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 RI D. 344 Ons avec les collaborateurs du service public pénitentiaire rion des visiteurs de prison de prison en cas d'urgence et your des mortis graves en qualité de mandataire et les proposer à la DISP urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un R. 57-6-16 dités d'intervention de l'établissement public de santé med hospitalier n'exerçant pas à temps plein en cas de manquements graves au CRP ou D. 388	Achats		MALIFER PROPERTY.
se procurer un équipement informatique procéder à des achats en cantine quisition par une personne détenue d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis D. 344 Ons avec les collaborateurs du service public péritentiaire rion des visiteurs de prison de		nt 19-1V R1	36
proceder à des achats en canime quisition par une personne détenne d'objets ne figurant pas sur la liste des objets fournis Art 25 R.I. D. 344 Ons avec les collaborateurs du service public péritentiaire rion des visiteurs de prison de pri	THE CHARLES AND THE		×
ons avec les collaborateurs du service public pénitentiaire du prison de prison de prison en cas d'urgence et jour des morits graves en qualité de anandataire et les proposer à la DISP "urgence, l'agrément d'un mandataire et proposer le retrait de l'agrément sur la base d'un ilités d'intervention de l'établissement public de sante amel hospitalier n'exerçant pas à temps plein en ens de manquements graves au CPP ou		-	×
	**************************************	D. 344	
	Relations avec les collaborateurs du service public pénitentiaire		
	Announcement of the second of		200
	ctrait de l'agrément sur la base d'un		5 24
		D. 369	××

Laccès à l'établissement pénitentiaire d'un personnel hospitalier non intulaire d'une habilitation	D 380	×		
d'éducation your la senté.	D. 390	×	K	
Autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire à un personnel des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit lieite ou illieite		*	×.	×
Informer le directeur de l'établissement de santé des dispositions utiles à prendre en cas d'hospitalisation d'une personne détenue	D. 394	×	18	×
Autorisor uno personne extérieure à animer des activités pour les détenus	D. 446	×	-	
Organisation de l'assistance spirituelle		200 - 100 PP - 40 L		
Déterminer les jours, horaires et heux de tenue des offices religioux		×	Panadore to	
Désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	***************************************	×	×	-
Autoriser une personne détenue à recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirauelle	R. 57-9-7		×	×
Autoriser les ministres du culte extériours à célébrer des offices ou préches	. Con service de administration de la constantion de la constantio	×		
Visites, correspondance, téléphone				
Délivrer un permis de communiquer à un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	×	•	1
Délivrer, refuser, suspendre, retirer un permis de visite à une personne condamnée, y compris forsque le visiteur est un ufficier public ou ministèriel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat	R. 57-8-10	×		
Surscoir à faire droit à un permis de visite si des circonstances exceptionnelles obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement en péchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadnire.	R. 57-8-11	25		
Décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation et informer le magistrat saisi du dossier de la		k	×	×
Décider d'actrayer une visite en parloir familial ou en unité de vie familiale		×	P9	×
	R. 57-8-19	1	×	1
Autoriser, refuser, suspendre, retiror l'accès aux dispositifs de téléphonie d'une personne détenue condamnée Restreindre les horaires d'accès au téléphone d'une personne détenue (pour les personnes condamnées)		****	×	
Entrée et sortie d'objets		CALLEGARA		
Autorisor le dépôt à l'établissement pénitentiaire de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue	Art 19-EL, 3° R.I	×	×	×
Notifier à l'expéditeur ou à la personne détenue le caractère non autorisé de la récention ou de l'envoi d'un objet	Arr 32-1 R1	34	þ	1

ssement pénitentiaire	2-11 >	×	×
Autoriser l'entrée ou la sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	†	>0
Activités, enseignement, travail, consultations			aproper
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de la formation professionnelle	Art 16 RU	×	
Donner l'autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale dans le cadre de l'enseignement	Ari 17 RI	×	×
Refuser à une personne détenue de se presenter aux épreuves écrites ou oraies d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	×	×
Signer l'acte d'engagement relatif à l'activité professionnelle des personnes détenues et signer la charte d'accompagnement détaillant la mise en œuvre de l'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de l'insertion par l'activité économique	R. 57-9-2	×	×
			>
The finite of the control of the con	- 1		
	1	×	
Signer les contrats d'implantation de structures d'insertion nar l'activité économique à l'intégene de Désentieue	91		
	7-423-5		Abores
In Raysmilling.			era, ann e al-annichta is bla
Certifier conforme des copies de pièces et légaliser une signature	D 154 X	1100	Part de
Mesures pré-sentencielles et post-sentencielles			
rous ARSE, avec	142-9 X D. 32-17	×	and the same of th
Saisir le JAP au fin de retrait de CRP en cas de mauvaise conduite d'une personne condamnée en détention	721 X	×	×

Statuer sur les demandes de permission de sortie d'une personne condamnée majoure lorsqu'une première permission de sortir a êté accordée par le JAP en application de l'article 712-5 du CPP, sauf décision contraîre de ce magistrat	723-3 D. 142-3-1	***			
Retirer une permission de sortir précédenment octroyée par le chef d'établissement ou son délégaraire	723-3 D. 142	×		and the same	
Procéder à la réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur ou décider la réintégration immédiate en cas d'un PSE en cas d'un possonne condamnée bénéficiant d'une PS, d'un PE ou d'un PSE en cas d'inobsérvation des régles disciplinaires, de manquement à l'obligation de bonne conduite ou tout autre moident.	D. 124		-		
Accorder une concession pour une durée égale ou inférioure à 3 mois ou concernant un effectif égal ou inférieur à 5 personnes détenues bénéficiant d'une mesure de placement extérieur	Dal 33	×			
Donner son avis au DSPIP lorsque le JAP a préva dans son ordonnance que la fixation de la date et des modalités d'exécution d'une PS accordée en vue de la préparation de la réinsertion professionnelle ou sociale du condanné seront fixées par le DSPIP	D. 144	×			
Donner un avis au JAP pour l'examen des RSP du condamné libre sur la partie de la condamnation subje en détention provisoire et saisine du JAP aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du crédit de réduction de peine, en cas de mauveise conduite du condamné pendant sa détention provisoire.	D. 147-12		and the same		nassessan n
Gestion des greffes					
Habiliter les agents du groffe pour accèder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FUAIT) afin de vérifier que la personne détenue a fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-25-8 CPP et carregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse du domicile déclaré par la personne libérée.	706-25-9			×	
Habilitet spécialement des agents des greffes pour accéder au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'Infractions sexuelles ou violentes (PIJAIS) afin de vérifier que la personne détenue à fait l'objet de l'information mentionnée à l'article 706-53-6 et enregistrer les dates d'écron, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérale	706-53-7		×		
Habiliter les agents du greffe pour interroger le FILAFF par un système de communication électronique sécurisé	R. 50-51		×	***************************************	
Régie des comptes nominatifs					
Autoriser le régisseur des comptes neminatifs à nommer un ou plusieurs mandataires suppléants, et à désigner d'autres mandataires parmi le personnel de l'établissement	R. 57-7-88	×	all trape in the		
Resources Immalines	Dr. 3/*1/20	Very tr			3
The state of the Companion of the Compan					

Déterminer les modalités d'organisation du service des agents Affecter des personnels de surveillance en USMP et SMPR, après avis des médecins responsables de ces structures.	Paradonicam Paradonicam III.	X	P		
GENESIS		***************************************			
Désigner individuellement et habiliter spécialement les personnels pénitentiaires en charge du greffe, en charge de la régie des comptes nominatifs, en charge de l'encadrement; les personnels de surveillance; les agents du SPIP: les agents de la PLF; les agents de l'éducation nationale, les personnels des groupements privés agissant dans le cadre de la gestion déléguée; les personnels des entreprises privées et les personnels de l'unité sanitaire pour accèder à GENESIS dans le cadre	R. 57-9-22	×	k resident Metablike Meneger-rag		ž.
de leurs missions			y-ma.	*****	

L. Décisions pouvant faire l'objet d'une délégation de signature en vertu d'autres textes

Désigner les personnels de surveillance autorisés à porter une camèra individuelle pour filmer leurs interventions dans les conditions. Art.1-III du décret nº 2019-prévues à l'art. 2 de la loi nº 2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités 1427 du 23 décembre de sécurité publique.	Alle me le lege beneate des	Fondence	ent juridique
	camèra individuelle pour filmor leurs interv à l'harmonisation de l'utilisation des camér	orités 1427 du 2	décret n° 2019- 23 décembre 0191



Direction interdépartementale des routes Quest

Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ

donnant subdélégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national

Le Directeur interdépartemental des routes - Ouest

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 nommant Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2020 du préfet de Maine-et-Loire donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des routes Ouest, pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants pour les rubriques définies à l'article 1 de l'arrêté de délégation de signature du Préfet du Maine-et-Loire à Frédéric LECHELON :

A, B
A4, A8, A11, B
A4, A8, A11, B
A4, A8, A11, B
A3 à A12
A3 à A12
A3 à A12

Tél.: 33 (0) 2 99 33 45 55

l'Armorique - 10 rue Maurice Fabre - CS 63108

35031 Rennes Cedex

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

www.diro.fr

Christophe ETIENNE, Chef du District de Nantes	A3, A5, A7, A8, A12
Anthony FENIOUX, Adjoint du chef du District de Nantes	A3, A7, A8, A12
Bruno PANNETIER, Chef du district de Laval	A3, A5, A7, A8, A12
Franck EUDES, Adjoint du chef du district de Laval	A3, A7, A8, A12

<u>Article 2</u>: les dispositions de l'article 1 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de Maine-et-Loire à Frédéric LECHELON sont rappelées ci-dessous :

« <u>Article 1</u>: Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des Routes Ouest, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions suivantes :

A. Gestion du domaine routier national

- 1. Déclassement d'une route ou d'une section de route nationale (Article R 123-2-I du Code de la voirie routière).
- 2. Délivrance de l'agrément prévu pour la création de voies accédant aux routes nationales (Article R 123-5 et L 123-8 du Code de la voirie routière).
- 3. Délivrance des autorisations de voirie (permission de voirie et permis de stationnement ou de dépôt) (article L113-2 du code de la voirie routière arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
- 4. Installation des distributeurs de carburant ou des pistes (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
- 5. Abrogation, retrait ou refus d'autorisation de voirie (permission de voirie et permis de stationnement).
- **6.** Convention d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
- 7. Accord d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
- 8. Autorisation d'entreprendre les travaux lors d'une occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
- **9.** Délivrance des permissions de voirie d'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (Opérateurs de télécommunications) (Article R 20-45 à R 20-53 du code des postes et des communications électroniques).
- 10. Convention de partage de l'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (opérateurs de télécommunications) (Article R 20-54 code des postes et des communications électroniques).
- 11. Convention technique dans le cadre des travaux réalisés par les collectivités territoriales, ayant la compétence voirie, sur le domaine public routier de l'Etat (Article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- 12. Délivrance des alignements le long du domaine public routier national (Article L 112-3 du code de la voirie routière).
- 13. Remise au service du domaine pour aliénation des parcelles du domaine privé attenant au domaine public routier de l'État (Article 19 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004).
- **14.** Approbation des plans d'alignement des routes nationales (Article L 123-6 alinéa 1 du code de la voirie routière).

B. Exploitation du réseau routier national

1. Réglementation de la police de la circulation (Articles R 411-4; R 411-7-I 1 a et e; R 411-7-I-2; R 411-8;

Tél.: 33 (0) 2 99 33 45 55 l'Armerique - 10 rue Maurice Fabre – CS 63108 35031 Rennes Cedex Horaires d'ouverture: 9h00-12h00 / 14h00-17h00

www.diro.fr

R 411-9 du code de la route).

- 2. Réglementation du passage sur les ponts (Article R 422-4 du code de la route).
- 3. Établissement des barrières de dégel (Article R 411-20 du code de la route).
- **4.** Réglementation des interdictions et restrictions de circulation (Articles R 411-18 ; R 411-21-1 du code de la route).
- 5. Réglementation du stationnement (Article R 417-12 du code de la route).
- 6. Réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes (Articles R 418 5 II 2°; R 418 7 2° alinéa du code de la route).
- 7. Réglementation des motocyclettes, tricycles et quadri-cycles à moteurs, cyclomoteurs et cycles (Article R 431-9 du code de la route).
- 8. Délivrance de l'autorisation spéciale de circuler prévue par l'article R. 432-7 du code de la route. »

Article 3 : le présent arrêté abroge l'arrêté du 6 septembre 2021 portant le même objet.

<u>Article 4</u>: Les agents de la direction interdépartementale des routes Ouest désignés par le présent arrêté, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté qui est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Maine-et-Loire.

Rennes, le 2/1/35/2022

Pour le Préfet et par délégation, le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Le Directeur Interdépartemental Frédéric LECHELON Routes Ouest

Frédéric LECHELON

II - AUTRES



Liberté Égalité Fraternité

PROCESSUS « COMMANDE PUBLIQUE », PROCESSUS «FRAIS DE JUSTICE », PROCESSUS « INTERVENTIONS » UTILISATION DES FORMULAIRES CHORUS DÉCISION PORTANT HABILITATION DE MAGISTRATS ET DE FONCTIONNAIRES

Eric MARÉCHAL, premier président de la cour d'appel d'Angers,

et

Jacques CARRÈRE, procureur général près ladite cour,

Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu la convention de délégation de gestion signée avec les chefs de la cour d'appel de Caen;

DÉCIDENT

Article 1^{er} - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les <u>demandes d'achats</u> et à <u>constater le service fait</u> dans l'application CHORUS FORMULAIRES:

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:

- Madame Magali TRICOT, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour:
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour;
- Monsieur Arnaud MARCHAND, directeur des services de greffe judiciaires à la cour ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL:

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire,
- Madame Hélène CHUSSEAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire,

- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation;
- Madame Ariane CAZÉ, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffière;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS:

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'ANGERS;
- Madame Solenne ROQUAIN, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Monsieur Gonzague OUDOT DE DAINVILLE, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS;
- Madame Emilie HAUBOIS, secrétaire administrative au tribunal judiciaire d'ANGERS;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAUMUR :

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de SAUMUR;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de LAVAL;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de LAVAL;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS:

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire du MANS;
- Monsieur Clément CHEURET, greffier au tribunal judiciaire du MANS ;

Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à <u>valider</u> les demandes d'achat saisies dans l'application CHORUS FORMULAIRES:

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Brigitte BOURHIS, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation;
- Madame Ariane CAZÉ, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffière au service administratif régional ;

Article 3 — En dehors des horaires d'ouverture du pôle CHORUS, lorsque des circonstances graves et exceptionnelles nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier » :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:

- Madame Magali TRICOT, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour;
- Monsieur Arnaud MARCHAND, directeur des services de greffe judiciaires à la cour ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL:

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS:

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'ANGERS;
- Madame Solenne ROQUAIN, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS;
- Monsieur Grégory FRALO, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS;
- Madame Emilie AUDOUIN, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAUMUR :

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de SAUMUR;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de LAVAL;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de LAVAL;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire du MANS;
- Madame Isabelle GRIGNE-GAZON, directrice principale des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du MANS:
- Monsieur Stéphane CORNIL, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du MANS;

Article 4 - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN du SITE :

- Madame Magali TRICOT, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour;
- Monsieur Arnaud MARCHAND, directeur des services de greffe judiciaires à la cour;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL:

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire;
- Madame Hélène CHUSSEAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire;
- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation;
- Madame Ariane CAZÉ, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Madame Claudine GUESNEAU, greffière ;

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGERS et TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS :

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'ANGERS;
- Madame Solenne ROQUAIN, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS :
- Monsieur Gonzague OUDOT DE DAINVILLE, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS:
- Madame Emilie HAUBOIS, secrétaire administrative au tribunal judiciaire d'ANGERS ;

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAUMUR :

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de SAUMUR :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LAVAL . TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE LA CHARTRIE :

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de LAVAL;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de LAVAL;

TRIBUNAL JUDICIAIRE DU MANS ET TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire du MANS;
- Monsieur Clément CHEURET, greffier au tribunal judiciaire du MANS ;

Article 5 – Dans le cadre du processus des dépenses d'intervention, sont habilités à saisir et à valider les demandes de subventions dans CHORUS FORMULAIRES :

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL:

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;

Article 6 – Dans le cadre du processus des dépenses de frais de justice, sont habilités à utiliser l'application CHORUS FORMULAIRES FRAIS DE JUSTICE :

- En qualité de superviseurs :

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Ariane CAZÉ, responsable de la gestion de l'informatique;
- Monsieur Didier BAREL, responsable de la gestion budgétaire adjoint.

En qualité de magistrats requérant aux fins de taxe :

- Monsieur Christophe VALISSANT, substitut général;
- Monsieur Eric BOUILLARD, procureur de la République près le TJ d'ANGERS;
- Madame Audrey GERBAUD, substitute du procureur de la République d'ANGERS;
- Monsieur Arnaud MARIE, procureur de la République adjoint près le TJ du MANS;
- Madame Alexandra VERRON, procureure de la République près le TJ de SAUMUR;
- Madamè Céline MAIGNE, procureure de la République près le TJ de LAVAL;

- En qualité de magistrats taxateurs :

- Monsieur Stéphane BENMIMOUNE, conseiller à la cour, secrétaire général de la première présidence;
- Madame Catherine MENARDAIS, première vice-présidente au TJ d'ANGERS;
- Monsieur Jérôme DUPRE, vice-président chargé de l'instruction au TJ d'ANGERS;
- Madame Agnès TANGUY, vice-présidente chargée de l'instruction au TJ d'ANGERS;
- Monsieur Mathieu FIORINI, juge d'instruction au TJ d'ANGERS;
- Monsieur François GENICON, président du TJ du MANS;
- Madame Monique LEGRAND, première vice-présidente au TJ du MANS;
- Madame Myriam ARTRU, présidente du TJ de SAUMUR;
- Madame Sabine ORSEL, présidente du TJ de LAVAL.

En qualité de valideurs :

- Madame Magali TRICOT, directrice du greffe de la cour d'appel;
- Madame Joëlle TEBOUL, adjointe à la directrice du greffe de la cour d'appel ;
- Monsieur Jean-Marc LOEFFLER, secrétaire administratif à la cour d'appel;
- Madame Mina EL HARRAS, adjointe administrative au TJ d'ANGERS;
- Madame Murielle PENHARD, secrétaire administrative au TJ d'ANGERS;
- Madame Claudine MORIN, greffière au TJ du MANS;
- Madame Françoise MATHIOTTE, greffière au TJ du MANS :
- Monsieur Clément CHEURET, greffier au TJ du MANS;
- Madame Patricia BEILLARD, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR;
- Madame Céline CAILLARD, secrétaire administrative au TJ de SAUMUR;
- Madame Julie BENOIST, greffière au TJ de SAUMUR;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au TJ de SAUMUR;
- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice du greffe du TJ de LAVAL;
- Madame Jeanne GIROS, adjointe administrative au TJ de LAVAL;
- Madame Eve GENTIL, adjointe administrative au TJ de LAVAL;

Article 7 - Tenant compte de la mise en place d'un circuit de la dépense simplifié permettant le règlement, au niveau central, de prestations imputables sur les crédits de frais de justice réalisées au niveau local par certains prestataires.

Sont habilités à certifier les états récapitulatifs des facturations établies par lesdits prestataires :

* Cour d'Appel d'ANGERS:

- Titulaire : Madame Magali TRICOT, directrice du greffe de la cour ;
- Suppléants: Madame Joëlle TEBOUL, directrice de greffe à la cour et Monsieur Jean-Marc LOEFFLER, secrétaire administratif à la cour;

* Tribunal judiciaire d'ANGERS :

- Titulaire: Madame Fabienne GRASSET, directrice du greffe;
- Suppléant : Madame Emilie AUDOUIN, directrice cheffe de service ,

*Tribunal judiciaire de SAUMUR:

- -Titulaire: Madame Patricia BEILLARD, directrice du greffe;
- Suppléants: Madame Céline CAILLARD, secrétaire administrative, Madame Julie BENOIST, greffière, et Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle;

LISTÉ DES PERSONNES HABILITEES A UTILISER LES FORMULAIRES CHORUS - ANNEXE A LA DECISION DES CHEFS DE COUR DU 21 MARS 2022 Ressort de la cour d'appel d'ANGERS

SERVICES DEPENSIERS	NOM et PRENOM des personnes habilitées	COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1— HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D'ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	COMMANDE PUBLIQUE HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D'ACHAT	DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES	COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	INTERVENTION — HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS	HABILITATION A UTILISER CHORUS FORMULAIRE FRAIS DE JUSTICE	FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ETATS RECAPITULATIES
Albikologia. A Apple defensonsanken smoonnen sm	TRICOT Magali	×	1	X	×	macolescen as as as abstracted	VALIDELIR	X
COUR d'APPEL	TEBOUL Joëlle	X X	and the contract of the contra	×	X	MARRAM	VALIDEUR	
et	MARCHAND Arnaud	X	And the second section and the second section	×	×	(likkudo) (asyloisyksisyksisyksisyksisyksisyksisyksisyk	is the management of constitution by mappingstore is the	and an artist of the second and a second and
BIC du PALAIS DE JUSTICE	LOEFFLER Jean-Marc	Annual Asset	- Continue	ALTERNATURE AND ALTERNATURE AN	Contraction is a second	- And Andrews Community of the Particular Community of the Andrews Comm	VALIDEUR	X
D'ANGERS	VALISSANT Christophe	dependence in the contract of		Albasonson and a second and a second	depresentation of the second s	and design and design of the second s	REQUERANT TAXE	distribution described des
	BENMIMOUNE Stéphane	- Helderschaftschaft och Mit and	-	AND SECOND SECON		disconsistent and a second property of the se	TAXATEUR	
	GRASSET Christian	X	×	× ***	×	× ×	SUPERVISEUR	Althousenable and all the second of the seco
	CHUSSEAU Hélène	×	×	×	×	A X	SUPERVISEUR	And the state of t
SERVICE ADMINISTRATIF	BOUHRIS Brigitte	×	×		×	And the second and an analysis of the second	A restriction designation of the state of th	the december of the contract of appropriately designed and the second
REGIONAL	CAZÉ Ariane	×	×	The terr was per taken parties and the taken taken to the taken ta	X X	ann ambles. Ceannachartan magnach — 63 björget peistein a Agin	SUPERVISEUR	of this feet shall be considered and the special distribution of an observe or special support to the special
	BAREL Didier	×	×	Mild dis manufacture specials she said a lad	×	X	SUPERVISEUR	many management or the property of the propert
	GUESNEAU Claudine	×	×	the state of the s	×	may and a supplication of the supplication of	and the second s	The second secon
	GRASSET Fabienne	×	audinosistration (4584)47446, (4914)4	×	× ×	debite and an experience of a second concession of the second concessio	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	X
	ROQUAIN Solenne	×	man - compression constitution of the constitu	- X	× ×	MARKAN, alpathagamilyasahuma ta	Part of the case o	and the state of t
	FRALO Grégory		ath it is more it imacomodelem definitelementementementementementementementem	X. X	- And Andrews - Andrews - I was readed	property of the second	The same included of the contract of the contr	· ·
	AUDOUIN Emilie			X	774 8	Application of the communication of the communicati		X
	HAUBOIS Emilie	×		executed of the state of the st	***	And delicated the second secon		Additional to the state of the control of the contr
TOTAL HENGIALDE	OUDOT DE DAINVILLE	>		entrevenententrinistrationales annationalessantes, co., de Cesas. Georges inclus	A. Deformance see the		-	este de dispetatories de calendarios
INIDOMAL JODICIAIRE	Gonzague	<			×			
Tolonia De COMMAGOCE	BOUILLARD Eric	•••					REQUERANT TAXE	No
MANGER CE COMINENCE	GERBAUD Audrey					The second secon	REQUERANT TAXE	designation of the state of the
D ANGERS	MENARDAIS Catherine		Alex III delik manyan dan manyan many	att of the state o		WASH	TAXATEUR	and the control of th
	TANGUY Agnès					AND NOT THE PROPERTY OF THE PR	TAXATEUR	
	DUPRE Jérôme			Adjustan	Andrewson as their particular particular and the control of the co	- No. of the contract of the c	TAXATEUR	
	FIORINI Mathieu			and the same same same same same same same sam	a de la	en	TAXATEUR	hadelmanan magazini majoras apid piese (apid) dapori obiologica anna
	EL HARRAS Mina			The continues and the continues of the c	Militar electronistic de la company de la co	There is the second of the sec	VALIDEUR	make department (s) inch out,
	PENHARD Murielle			open – desimina desimble desimble desimble desimble desimble de signa de signa de signa de servicio de	· Constitution of the cons	and the second s	VALIDETIR	Marie Statistical Company of the

* Tribunal judiciaire du MANS

- Titulaire: Madame Florence FONTAINE, directrice du greffe;

- Suppléant : Madame Isabelle GRIGNE-GAZON, directrice principale des services de greffe ;

* Tribunal judiciaire de LAVAL:

- Titulaire : Madame Sophie DUCHEMIN, directrice du greffe ;

- Suppléant : Monsieur Patrick LE GUEN, adjoint à la directrice du greffe ;

Article 8 - Se substituant à celle datée du 13 septembre 2021, la présente décision, dont une synthèse figure en annexe, sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Angers, au directeur du greffe de la cour, au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, comptable assignataire, et aux chefs de la cour d'appel de Caen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département du Maine et Loire, au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Mayenne.

Fait à ANGERS, le 21 mars 2022

LE PROCUREUR GENERAL,

Jacques CARRÈRE

LE PREMIER PRESIDE T

Eric MARÉCHAL

SERVICES DEPENSIERS		Number	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERRON Alexandra	SAUMUR		TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LAVAL, TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL et BIC Site CHARTRIE						TRIBUNAL JUDICIAIRE DU MATHIOTTE Françoise COMMERCE DU MANS et TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANICATE Amaud LEGRAND Monique GENICON François MORIN Claudine								4 7	
NOM et PRENOM des personnes habilitées	BEILLARD Patricia	PELCHAT isabelle	E VERRON Alexandra	ARTRU Myriam	CAILLARD Céline	BENOIST Julie	DUCHEMIN Sophie	LE GUEN Patrick	E MAIGNE Céline	ORSEL Sabine	GIROS Jeanne	SENTIL EVE	FONTAINE Florence	GRIGNE-GAZON Isabelle	CORNIL Stéphane	U MATHIOTTE Françoise	CHEURET Clément	MARIE Arnaud	LEGRAND Monique	GENICON François	MORIN Claudine
COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1 - HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D'ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	×	×	eren a da da a miller (Majahalaja) e djer (Vejer najaja) e j		Advantative atticked and are secured	ANT A THE WAR AND A THE STREET AND A STREET	X	X	demonstration of the second se	adde da manada da manada penasa assas sa sa s	Opposite the second sec	obibilitation de la company de	×	NAME AND ADDRESS OF THE PARTY O	Account Control out on a versal out on		×	- Albania de Grafia de de casa de Carlos de Ca	Endoste - Stato dell'obj propora dell'altra consonant dell'altra consona	r gisture	***
COMMANDE PUBLIQUE HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D'ACHAT		Adaptive	±			On the table table to the table of the table of the table of the table of t	desprings on communications and an artist of the second	The year consequents in the consequence of the cons	- Bridgist Labely - Apinana.		- Carlon	and the second s	The second control of			majoranja u		Analysis and property of property of the control of			and the state of t
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES GRAVES	×	×	www.amen.powedpow		And the desired of the first and the first and the first and the contract of t		×	A advocatedativentescentamenta minustimos	model de consequence de consequence de la consequence della conseq		MANAGA AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	April below	×	· ×	×	i de la proprieta de la propri	 - mikala sudas subsesses una subsesse pri presenta pri pr	The contract of the contract o	Andrew alles reprint the with control of the special state of the specia	The second secon	electrical designation of the control of the contro
COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	×	×	e agif (paramu, para in lyna da da da para da da da para da da para da da para da da para da gara da da para d	-and-dep	PROPAGE - INCOMESTICATION OF THE PROPAGE OF THE PRO		×	×	The state of the s		Acoustin acoustin	and a second sec	×	AND AND A COLUMN TO THE COLUMN		spatial and set of the	×		1	And the state of t	
INTERVENTION – HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS									- Commission of the Commission					- manufacture assess sector report			The state of the s	and the second s	Addition of the second		er e e e a designada — de de creata de capacida de cap
HABILITATION A UTILISER CHORUS FORMULAIRE FRAIS DE JUSTICE	VALIDEUR	VALIDEUR	REQUERANT TAXE	TAXATEUR	VALIDEUR	VALIDEUR	VALIDEUR		REQUERANT TAXE	TAXATEUR	VALIDEUR	VALIDEUR		Protection on child Only Only Orbital Strains		VALIDEUR	VALIDEUR	REQUERANT TAXE	TAXATEUR	TAXATEUR	VALIDEUR
FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ÉTATS RECAPITULATIFS	×	× 10-republikation and republication republication of the second	Manager Company Control Company Control Company	the professional and their company	×	X	*	×	polymologicals, were adultance and a constraint		i demonstrate and conservation and management		×	X	Assessment comments of			N &	hadd diddinganananan		-

ì